

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DES FCP Hausmann Patrimoine Convictions, Arf Convictions Equilibre, Convergences, Axelia Flex et Kilimandjaro

Paris, le 6 octobre 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts des Fonds Commun de Placement (FCP) suivants gérés par Auris Gestion et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

OPC	Code ISIN
Hausmann Patrimoine Convictions	▪ Part C : FR0013311248
Arf Convictions Equilibre	▪ Part C : FR0014006S79
Convergences	▪ Part C : FR0014009BO4
Axelia Flex	▪ Part R : FR001400BM31
Kilimandjaro	▪ Part C EUR : FR0013241866

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Auris Gestion a pris la décision de procéder à la modification de vos FCP. Cette modification porte sur la suppression totale des commissions de souscription non acquises au FCP.

Par ailleurs, concernant uniquement le FCP Convergences, la société de gestion a également décidé de la modification du pourcentage d'investissements possibles en OPC gérés, conseillés ou promus par AURIS GESTION.

Le détail de ces modifications est mentionné dans la rubrique « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? »

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que ces modifications ne sont pas soumises à agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **11 octobre 2023**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts dans la mesure où votre FCP ne facture pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement/risque : NON
 Augmentation du profil rendement/risque : NON
 Augmentation des frais : NON
 Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non applicable

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après	
Concernant le FCP Convergences : Stratégie d'investissement			
Stratégie d'investissement	Le FCP se réserve la possibilité d'investir, dans la limite de 10% de son actif net, dans les OPC gérés, conseillés ou promus par AURIS GESTION.	Le FCP se réserve la possibilité d'investir, dans la limite de 30% de son actif net, dans les OPC gérés, conseillés ou promus par AURIS GESTION.	
Concernant tous les FCP : Frais			
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	2% (maximum)	Néant	

Ces modifications n'entraîneront ni frais spécifiques, ni modification de l'indicateur synthétique de risque (SRI) de votre FCP.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé (DIC) relatif à votre FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons également à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
 Membre du Directoire
 Directeur de l'Asset Management